

MALADIES CONTAGIEUSES

La question des maladies contagieuses est une des plus graves de l'hygiène scolaire. C'est pourquoi nous parlerons ici de quelques-unes de celles qui atteignent plus particulièrement l'enfant et le jeune homme ; et nous exposerons, avec précision et clarté, les mesures d'urgence qu'il faut prendre dès l'apparition de l'une de ces maladies.

Disons de suite qu'il ne faut jamais se fonder sur la légèreté d'un cas de maladie contagieuse pour attacher une importance moindre aux mesures à prendre pour en empêcher la propagation.

Voici les maladies que nous mentionnons ici : variole, varicelle, rougeole, scarlatine, diphtérie et croup, oreillons, fièvre typhoïde, tuberculose, coqueluche, gale, teigne.

L'ÉPILEPSIE se développe fréquemment sous l'influence de la terreur causée par la vue d'une attaque épileptique. C'est encore un genre de contagion qui veut l'exclusion de l'école de l'élève qui en est atteint.

L'exclusion.

L'éloignement de l'élève atteint d'une maladie contagieuse ne cessera que lorsque tout danger de contagion aura disparu.

Dans le cas de VARIOLE, l'exclusion durera sept semaines au moins depuis le début.

Dans le cas de VARICELLE, la réadmission ne sera accordée qu'après quatre semaines.